

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

79070

Objet

URBANISME & CONSTRUCTION
Zone Commerciale,
Aliénation de terrain
au profit de M. DAHLER
Claude.

DATE DE CONVOCATION

28 Mai 1979

DATE D'AFFICHAGE

28 Mai 1979

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 17

Nombre de votants 25

6

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf
le Premier JUIN à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Pierre LIS

Etaient présents : MM. LIS, BOUTET, BOUCHET, DUFOUR, BUJARD, PAPEAU,
POUMAILLOUX, MAURELLET, BOISARD, BOULAN, BROTREAU, BERLAND, M^{me} TACQUE
MM. PELLETIER, TAP, MONTRON, POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. M. GUICHAROUA par M. PAPEAU, M. NAULIN par
M. POUMAILLOUX, M. FABER par M. LIS, M. COLLE par
M. BUJARD, M. CABAL par M. TAP, M^{le} FOUCHE par
Absents : MM. M. BOUCHET, M. DUFEIL par M. MAURELLET, M. LACHAU
par M. DUFOUR.

M. MONTRON,

a été élu Secrétaire.

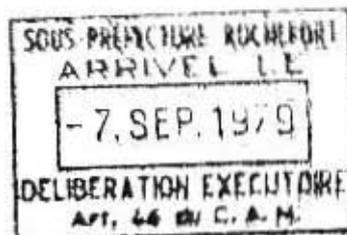
M. le Rapporteur expose :

La Ville de Royan dispose de terrains dans le cadre de la
Zone Commerciale implantée en bordure de la R.N. 150 et notamment
d'une bande de terrain de 5 mètres environ de largeur, actuelle-
ment constituée par un talus le long de la propriété de M. DAHLER
Claude, au lieudit "La Grande Pièce".

M. DAHLER Claude, demeurant 130 Avenue Charles Regazzoni
à Royan, a sollicité l'aliénation à son profit de cette parcelle
de terrain, cadastrée section CI N° 364 partie, au lieudit
"La Grande Pièce" pour une superficie de 148 m².

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'intéres-
sé qui a accepté par une promesse d'achat en date du 25 Mai 1979
le prix de cession fixé à 505. hors taxe le mètre carré.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se pronon-
cer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux
conditions précitées.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur

Vu les plans des lieux et parcellaire

Vu la promesse d'achat souscrite par M. DAHLER Claude, l'intéressé s'engageant à édifier à ses frais un ouvrage de soutènement, à implanter ~~quelque~~ sur sa propriété, en bordure du domaine public.

Vu les avis favorables émis par les commissions Municipales des Finances d'une part, "Urbanisme et Construction, Equipement et Environnement, Travaux" d'autre part, réunies respectivement les 30 et 23 Mai 1979,

Considérant l'intérêt que présente pour la Ville la vente de ce terrain,

DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de M. DAHLER Claude, demeurant 130 Avenue Charles Regazzoni à Royan, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 148 m², cadastrée section CI au lieudit "La Grande Pièce", moyennant le prix global unitaire de CINQUANT FRANCS (50 Frs) le mètre carré hors taxes, soit un montant global et forfaitaire de SEPT MILLE QUATRE CENTS FRANCS (7.400 Frs) hors taxes.
- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me BARDE, Notaire à ROYAN.
- que la recette correspondante à l'aliénation précitée sera perçue par la Ville de Royan au titre du Budget Supplémentaire 1978, Chapitre 906, Article 2104.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Contsigné au registre M. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire
Adjoint Délégué,



[Handwritten signature]